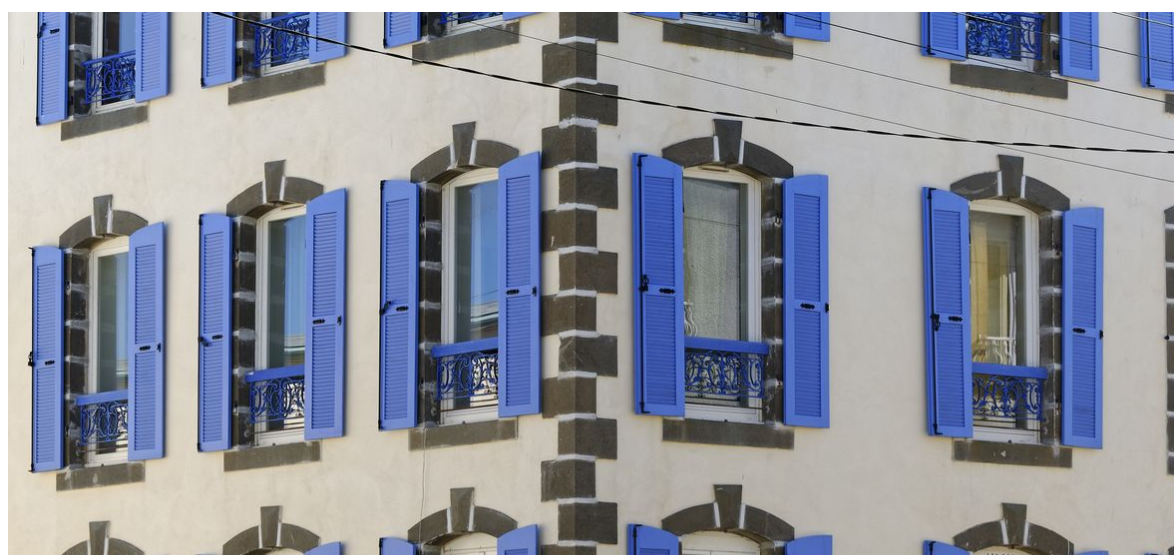


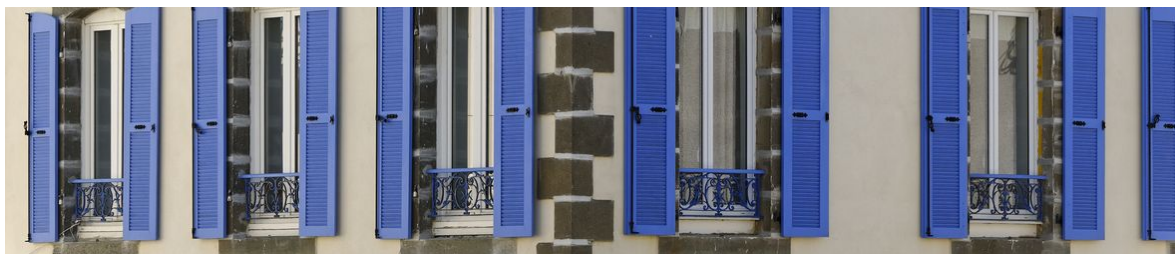
URBANISME

Mettons de la couleur sur nos façades !

Mis en ligne le **mercredi 21 mars 2018**

« Envie de couleurs ? », telle est la nouvelle campagne de colorisation des façades lancée par Brest métropole. Il s'agit désormais d'inciter les propriétaires à se regrouper pour bénéficier non seulement d'un accompagnement mais aussi d'une subvention. Alors sus à la grisaille et vive les couleurs !





« Nous lançons deux dispositifs, commente Réza Salami, vice-président en charge de l'urbanisme et de la recherche. Le premier concerne les habitants de zones particulièrement visibles, **encouragés à mettre des couleurs vives en façade de leur maison.**» Des réunions avec les propriétaires ont débuté dans les zones ciblées (ci-dessous) « afin de les égayer et de créer un engouement. »

Le second soutient fortement **les démarches de groupes d'habitants souhaitant réaliser un ravalement. Ces initiatives** permettent au passage de faire baisser la facture (mutualisation des échafaudages par exemple).

Un accompagnement financier

Le conseil architectural et urbain de Brest métropole reçoit les demandes de déclaration préalable, accompagne les propriétaires dans leur choix, **avec l'appui d'une coloriste.** « Dans le cadre d'un projet collectif, nous validons ensemble les couleurs retenues, sachant que la coloriste apporte des idées pour garder une harmonie de l'ensemble », précise l'élu qui souligne qu'il n'y a pas de frein sur la couleur. "D'ailleurs, par le passé, avant la seconde guerre mondiale, les façades étaient colorées."

L'[ensemble des nuanciers est proposé en téléchargement](#) ou à demander auprès du [conseil architectural et urbain](#).

Brest métropole accorde, selon modalités, **une subvention allant de 700 € pour une maison individuelle à 1400€ pour un immeuble de deux logements ou plus.**

A cela s'ajoute une somme de 100€ par logement si le projet de colorisation est porté par des propriétaires voisins. Si les propriétaires souhaitent simplement apporter une touche de couleur par eux-mêmes, la subvention est de 100€.

« Sachant qu'un ravalement d'immeuble par exemple coûte entre 2 000 à 3 000€ par logement, la mesure est clairement incitative », conclut Reza Salami.

Les secteurs ciblés

Pour le déroulement de la première phase, les concertations avec les habitants ont débuté dans ces secteurs :




- > Bohars – 43 au 55 rue de Penfeld et 104 chemin de Pont Alibert
- > Le Relecq-Kerhuon – 157 au 181 boulevard Clemenceau
- > Plouzané – 37 au 43 route du Dellec –
- > Brest – 30 à 44 place Albert 1er
- > Brest – 6 au 22 rue du Carpon
- > Brest – 32 au 40 et 51 au 63 rue Langevin
- > Brest – 137 au 155 rue Lesven

Pour la seconde phase, tous les projets collectifs sont à déposer auprès du conseil architectural et urbain.

Plus sur notre [page "Ravalement"](#)

* à noter que les quartiers de Bellevue et de Recouvrance, ainsi que le haut de Jaurès, font partie d'un programme de concertation à part

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn





HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30